

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **25 juin 2012**

Délibération n° 2012-3098

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Saint Fons**

objet : **Quartier des Clochettes et boulevard Yves Farge - Renforcement du réseau d'assainissement unitaire existant et construction d'un collecteur d'assainissement unitaire structurant pour une gestion pérenne des eaux pluviales - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : **Direction de l'eau**

Rapporteur : Monsieur Millet

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 15 juin 2012

Secrétaire élu : Madame Emeline Baume

Compte-rendu affiché le : mercredi 27 juin 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Fournel, Galliano, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Mmes Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), Vullien (pouvoir à M. Bousson), Pédrini (pouvoir à M. Llung), Besson (pouvoir à M. Touleron), M. Charles (pouvoir à M. Buna), Mme Peytavin, M. Augoyard (pouvoir à M. Geourjon), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Plazzi), MM. Coulon (pouvoir à M. Deschamps), Ferraro (pouvoir à Mme Dubos), Forissier (pouvoir à M. Buffet), Gentilini (pouvoir à M. Terrot), Mmes Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Goux), Laval (pouvoir à M. Barret), Palaja, Pesson (pouvoir à M. Lebuhotel), M. Serres (pouvoir à M. Roche), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Muet), M. Vergiat (pouvoir à M. Grivel), Mme Yérmian (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : MM. Giordano, Réale, Turcas, Vaté, Vurpas.

Séance publique du 25 juin 2012**Délibération n° 2012-3098**

commission principale : proximité et environnement

commune (s) : Saint Fons

objet : **Quartier des Clochettes et boulevard Yves Farge - Renforcement du réseau d'assainissement unitaire existant et construction d'un collecteur d'assainissement unitaire structurant pour une gestion pérenne des eaux pluviales - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 juin 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Lors de fortes pluies, des problèmes d'inondations liés à des insuffisances du réseau d'assainissement actuel sont régulièrement observés sur le quartier des Clochettes situé sur la Commune de Saint Fons. Le problème d'inondation, bien que localisé au niveau de l'impasse de Toulon, est à relier au fonctionnement hydrologique de l'ensemble du bassin versant. Il est à noter que l'aggravation et surtout l'intensité des débordements sur ce quartier est fortement liée à l'urbanisation et à la non prise en compte de la problématique de la gestion des eaux pluviales sur ce secteur.

Les travaux ont pour but de remédier aux débordements récurrents par fortes pluies qui perturbent le quartier des Clochettes à Saint Fons par la construction d'un réseau d'assainissement structurant à l'échelle d'un bassin versant important prenant en compte l'évolution urbaine du secteur pour une gestion pérenne des eaux pluviales.

Les travaux sont planifiés pour être exécutés à partir de février 2013 pour un achèvement en octobre 2013.

Le coût global de l'opération est estimé à 2 000 000 € HT. Cette opération a déjà fait l'objet d'une individualisation partielle d'autorisation de programme pour un montant de maîtrise d'œuvre de 80 000 € HT par délibération n° 2011-2256 du Conseil du 23 mai 2011.

Il est donc nécessaire d'individualiser l'autorisation de programme pour un montant de 1 920 000 € HT.

L'opération se décompose comme suit :

- réalisation d'un collecteur visitable unitaire, renforcement et redimensionnement du réseau existant rue et impasse de Toulon,
- les postes de dépenses connexes, comprenant les panneaux d'informations, les essais préalables à la réception des ouvrages, les récolements et réfections définitives des chaussées ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve la réalisation des travaux de renforcement du réseau d'assainissement dans le quartier des Clochettes et boulevard Yves Farge à Saint Fons.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P21 - Eaux pluviales sur l'opération n° 2P21O2421 individualisée le 23 mai 2011.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant 1 920 000 € HT en dépenses en 2013 à la charge du budget annexe de l'assainissement.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 2 000 000 € HT en dépenses.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 27 juin 2012.